



# 05 Agriconfiance®

# Des référentiels au service la qualité ou de la qualité et de l'environnement

### Pour en savoir plus

- AFNOR, 2000 et 2004 (à paraître). Norme NF V01-005 "système de management de la qualité de la production agricole".
- CFCA, 2001. Référentiel Qualité-Environnement, "système de management de la qualité et de l'environnement agricole".
- AFNOR, 2004 (à paraître). Norme NF V 01-007 "système de management de la qualité et de l'environnement de la production agricole".

### Carte d'identité

<b>Nom de la démarche</b>	Référentiel qualité : norme NF V 01-005 Référentiel Qualité Environnement (projet de norme NF V 01-007)
<b>Maître-d'œuvre/Promoteur</b>	Coop De France (anciennement CFCA)
<b>Date de lancement</b>	1992 : Qualité 1995 : Qualité et Environnement
<b>Zone de développement</b>	Démarche nationale
<b>Domaine d'application Référentiel Qualité</b>	Démarche collective Toute production agricole, aquacole et forestière Démarche d'amélioration continue Certification du groupe de producteurs* pour un produit (ou un groupe de produits) et un nombre d'agriculteurs défini Repose sur un contrat d'engagements réciproques établi entre chaque producteur et sa SOPA* ; il identifie les activités, produits, services ou intrants concernés de façon à prendre en compte les attentes des clients Respect des exigences réglementaires dans le domaine d'application concerné
<b>Domaine d'application Référentiel Qualité et Environnement</b>	Idem ci-dessus + Garanties apportées par la SOPA et les exploitations engagées d'une gestion raisonnée des intrants, des déchets et des ressources naturelles Prise en compte des "parties intéressées" (voisins, associations de protection de la nature ...)
<b>Niveau de développement global (juin 2004)</b>	108 certificats concernant 28 000 producteurs toutes filières confondues dont 7 certificats selon le référentiel Qualité Environnement
<b>Niveau de développement grandes cultures (juin 2004)</b>	21 certificats en céréales ou semences concernant plus de 6 000 producteurs
<b>Modes de contrôle</b>	Certification de la SOPA par un organisme certificateur (BVQI, AFAQ, SGS) Certification acquise pour 3 ans avec un audit de suivi annuel Audits externes par l'organisme certificateur : ils portent sur la SOPA et sur un échantillon de producteurs Contrôles internes par la SOPA : ils permettent de vérifier le respect du contrat, la qualité des produits et définir les engagements d'amélioration continue
<b>Exemples de marque associée</b>	Agriconfiance®, marque déposée propriété de Coop De France ; usage réservé aux adhérents de l'association Agriconfiance
<b>Contact</b>	Régine CASTET, castet@coopdefrance.coop
<b>Site internet</b>	Pour information et commandes de normes : <a href="http://www.coopdefrance.coop">www.coopdefrance.coop</a> / <a href="http://www.afnor.fr">www.afnor.fr</a>
<b>Perspectives</b>	Normalisation du référentiel Qualité Environnement : PR N V 01-007 (fin 2004) Travaux de reconnaissance des normes au niveau européen (résultats de l'étude de faisabilité : 07/2004)

Nathalie Verjux - ARVALIS - Institut du végétal  
Régine Castet - Coop de France  
Nicolas Bousquet

\*SOPA : Structure Organisée de Production Agricole (exemples : coopératives, groupements de producteurs,...)



## TÉMOIGNAGE

**Laurent Portelance**  
**Agriculteur dans la**  
**Vienne**

**"Il faut adapter nos pratiques aux exigences de nos clients"**

Installé sur 152 ha dans la Vienne, Laurent Portelance est sous Agriconfiance® sur 50 % de son blé, son maïs waxi et son tournesol oléique avec la coopérative de la Tricherie. En comptant l'autre moitié de sa surface en blé (30 ha) certifié CRC, il est dans une démarche contractuelle pour 75 % de sa SAU.

**PA : Depuis quand êtes-vous engagé dans cette démarche ?**

Je suis engagé dans la démarche Agriconfiance® depuis la récolte 2000. Après réflexion, notre coopérative, dont le rôle est de trouver des niches de valorisation de nos productions, a motivé ses adhérents à rentrer dans cette démarche collective, au même titre que la démarche CRC. Elle est plus facile à mettre en place au sein d'une petite structure comme la nôtre puisque la Coop de la Tricherie, dont je suis administrateur et membre du bureau compte une centaine d'adhérents.

**PA : Comment cela s'est-il traduit sur vos productions ?**

Le contexte actuel et les exigences grandissantes de nos clients nous obligent à adapter et tracer nos pratiques. Je suis engagé sur les deux volets d'Agriconfiance® : qualité et environnement. La qualité se traduit par le respect de normes et le volet environnemental s'appuie sur la justification de toutes les interventions culturales à travers un plan de fumure, des outils de pilotage, des grilles de risque... Au final, la valorisation Agriconfiance® s'élève à 4,6 €/t pour le blé par exemple. De son côté, la démarche CRC est plus lourde à mettre en place mais elle rémunère un peu plus (10,7 €/t).

# du management de

## TÉMOIGNAGE


**Philippe Doublet - Groupe Coopératif Occitan**  
**"Agriconfiance® un système d'organisation interne qui s'adapte à toutes les demandes des acheteurs"**

Responsable Développement et Qualité des filières végétales du Groupe Coopératif Occitan (GCO), Philippe Doublet nous raconte son expérience d'Agriconfiance®. Adhérente au groupe ValédOc, GCO intervient principalement dans l'Aude et le Tarn ; seules les productions de G.C.O. sont certifiées en Agriconfiance®.

**PA : Depuis combien de temps la coopérative est-elle engagée dans la certification Agriconfiance® ?**

La démarche a démarré en 1995 et la certification a été obtenue début 1997, d'abord sur la production de blé dur. Puis, nous avons progressivement étendu la démarche aux productions de blé tendre, soja et haricots. Aujourd'hui, 550 exploitations sont concernées, ce qui représente respectivement en blé dur, blé tendre, soja et haricots 26 %, 12 %, 58 % et 100 % de la production. Notre engagement porte sur une certification liée à la Qualité, mais nous avons également travaillé sur la mise en place du référentiel Qualité et Environnement récemment développé par Coop De France. Pour l'instant, nous n'avons pas décidé d'aller jusqu'à la certification sur ce nouveau référentiel car il nous faut encore évaluer les besoins du marché et l'évolution de la réglementation, pour satisfaire au mieux les intérêts de nos producteurs.

**PA : Quels sont les principaux atouts de la démarche Agriconfiance® ?**

Cette démarche permet de disposer d'un système d'organisation interne parfaitement adaptable aux divers cahiers des charges que nous mettons en place à la demande de nos clients. Par exemple pour le soja, la démarche permet d'intégrer le

cahier des charges national soja de pays ou bien le référentiel régional Sojadoc. En 2004, nous avons retenu la charte ARVALIS-Institut du végétal/IRTAC en culture de blé tendre raisonné pour étoffer notamment notre volet environnemental. Nous disposons ainsi d'une sorte de cadre qui nous permet de structurer notre fonctionnement interne quel que soit le cahier des charges client. Sans pour autant être certifié, le système a été également mis en place dans chacune de nos filiales (SICA ROUQUET, MAISAGRI Tarn&Quercy et EURAMED).

**PA : Comment sont réalisés les suivis pour les producteurs ?**

Il existe un premier niveau de suivi portant sur la mise en œuvre du cahier des charges par les producteurs. Ce contrôle est réalisé par les techniciens de la coopérative. Toutes les informations parcellaires sont centralisées par les producteurs ou les techniciens au niveau de la coopérative sur l'outil SIREME. Ce logiciel est mis gratuitement à la disposition des adhérents via internet pour leurs suivis de parcelles sous contrat ou non. Au moment des semis, nous réalisons une validation initiale des parcelles retenues afin de voir si elles répondent bien aux caractéristiques souhaitées (par exemple, le précédent). Durant la campagne, chaque producteur sous contrat

Agriconfiance® reçoit la visite de son technicien ; il est invité à compléter ses enregistrements parcellaires régulièrement ce qui permet une validation de la conduite de la culture en continu par le technicien. Avant récolte, chaque fiche est contrôlée automatiquement par l'outil SIREME ce qui permet de repérer les informations manquantes et de demander des compléments d'information. Le technicien valide ensuite les pratiques culturales au regard des cahiers des charges de production et de ses visites terrains. Il peut ainsi décider d'éventuels déclassements avant récolte.

Sont également réalisés des audits internes réalisés par la coopérative et des audits externes réalisés par un organisme certificateur SGS ICS France. Ces audits portent sur la mise en place du système Agriconfiance®. Pour l'échantillon de producteurs contrôlés, ces audits permettent d'évaluer le respect des engagements pris par la coopérative dans son contrat qui la lie aux producteurs, par exemple les formations, les suivis techniques etc... On peut enfin ajouter que cette certification est couplée avec l'ISO 9001 version 2000 qui s'applique à l'ensemble des silos de collecte du groupe ValédOc. Ces démarches nous permettent ainsi d'assurer de l'amont (sur les productions considérées) à l'aval une parfaite maîtrise.